



Paris, le 24 mai 2013

Les militants syndicaux ne sont pas des criminels

Hier matin la police sur ordre du procureur de Roanne a mis en garde à vue deux des cinq militants poursuivis dans le cadre du mouvement social sur les retraites. Ils ont en effet refusé de se soumettre aux tests ADN.

Ces militants qui chaque jour défendent l'intérêt général, les emplois les salaires les conditions de travail ne doivent pas être condamnés!

S'agit il encore une fois de faire un exemple pour briser la résistance sociale qui tend à se développer de plus en plus aujourd'hui?

Il doit être mis fin immédiatement à ses gardes à vue et toute poursuite judiciaire doit être abandonnée à l'encontre de ces militants.

La république ne doit pas insulter ces syndicalistes!

République et Socialisme condamne ces gardes à vue totalement arbitraire.

République et Socialisme demande que la loi sur l'amnistie sociale soit soumise à la discussion et au vote du Parlement

Contact presse : Marianne Journiac 06 81 53 40 70

Contact : webmaster@republiqueetsocialisme.fr

Site : www.republiqueetsocialisme.fr